



## Informations diverses

☎ : 02.99.69.40.47

✉ : mairiepleugueneuc@wanadoo.fr

### Fête de la Pentecôte

#### Dimanche 09 juin

##### **Courses cyclistes**

14h15 : Cadets

15h45 : Catégories 2 & 3

##### **Vide-greniers**

Organisé par le Groupement  
des Parents d'Élèves

Place de l'église, de 8h30 à 18h00.

2 € le mètre linéaire.

*Réservations et informations en Mairie.*

### Soirée barbecue

#### Samedi 13 juillet

organisée par le Foyer Laïc,  
20h00 à la salle multifonction  
(12 € adulte et 5 € enfant),

suivie du feu d'artifice

(offert par la municipalité)

et d'une soirée dansante

« *ambiance disco* »

(entrée libre)

## Dates à retenir

### MAI

Mercredi 8 – **Cérémonie du 8 mai 1945**, à la mémoire de René Gallais, né à Pleugueneuc aux Touches Ferron en 1892, résistant à Fougères, exécuté en Allemagne en 1943. Début de la commémoration à 11h45, place de la Mairie.

Jeudi 09 – **Rencontres Handidanse Bretagne**, à la salle multifonction de Pleugueneuc (ouvert à tout public)

Dimanche 12 – **Randonnée** « Balade entre 2 étangs » à Paimpont

Dimanche 26 – **Élections européennes**, bureau de vote à la salle associative, parking salle multifonction

### JUIN

Dimanche 9 – « **Fête de la Pentecôte** »

Mercredi 12 – **Après-midi « pétanque »** - Club de l'Amitié

Dimanche 16 – **Randonnée** « Les fées de Tréhal » à Saint-Just

Dimanche 23 – **Fête de l'école** « les Jours Heureux »

### JUILLET

Samedi 13 – **Journée « Palets »** au bar-tabac « L'Imprévu ».

Samedi 13 – **Soirée barbecue** organisée par le Foyer Laïc

Mardi 23 – **Pique-nique - galettes saucisses** - Club de l'Amitié.

## ÉLECTIONS EUROPÉENNES - DIMANCHE 26 MAI 2019

Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres. La France en comptera 79. En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour. A l'issue du scrutin les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

**Bureau de vote** : mairie (bureau n°1) exceptionnellement situé à la salle associative, parking de la salle multifonction.

Outre la **carte d'électeur**, que vous recevrez à votre domicile **vers le 15 mai 2019**, vous devrez vous munir d'une **pièce d'identité, comportant une photographie**, en cours de validité ou, pour les cartes nationales d'identité et passeports, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.

# Séance du Conseil Municipal du 21 février 2019

---

**Absents excusés** : M. MASSON Jean-Paul, M. LEFEUVRE André, M. BESSIN Pascal, CROQUISON Sébastien, Mme SAUVEUR Pauline, Mme LEBAS Sophie, Mme VERGER Laurence et M. de LORGERIL Olivier.

## **1- Modification des statuts de la Communauté de Communes Bretagne Romantique - Transfert de la compétence de l'eau potable.**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 rend les compétences eau potable et assainissement obligatoires à compter du 1er janvier 2020 pour les communautés de communes mais le transfert doit être validé par les communes.

Aujourd'hui, sur le territoire de la Communauté de communes Bretagne romantique, les communes ont transféré :

- **La compétence production d'eau potable au Syndicat Mixte de Production d'eau Potable d'Ille et Rance (SPIR).**
- **La compétence distribution d'eau potable aux Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Tinténiac et de la Motte aux Anglais. Seule la commune de Combourg gère en propre la compétence distribution.**

Le SPIR prend en charge les achats et les ventes d'eau en gros et assure la gestion globale des ressources en fonction de leur disponibilité (arbitrage entre les productions et les achats d'eau). Le SPIR est responsable de la qualité de l'eau produite et distribuée et poursuit l'amélioration des rendements. Aujourd'hui, il s'avère que plusieurs syndicats interviennent en matière d'eau potable. Une réorganisation de cette compétence sur le territoire de la CCBR serait nécessaire **pour une harmonisation des structures et des tarifs de façon progressive. Un regroupement de ces syndicats permettrait aussi de mutualiser les moyens et les coûts dans l'intérêt des usagers.** Aussi, l'année 2019 peut permettre de préparer la prise de compétence eau potable et d'établir une nouvelle organisation d'ici au 1er janvier 2020 à l'échelle du territoire de la CCBR.

Le Conseil Communautaire, après délibération, à la majorité des suffrages exprimés (*par 40 voix POUR et 5 voix CONTRE et une abstention*) a approuvé la modification du transfert décrit ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

- **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification.**

## **2- Création de la Commune nouvelle : MESNIL ROC'H.**

Par délibération du 31 janvier 2019, le Conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la Communauté de communes avec la création de la commune nouvelle Mesnil Roc'h qui est issue des communes de Lanhélin, Tressé et Saint-Pierre-de-Plesguen. La mairie de la commune nouvelle est fixée à Saint-Pierre-de-Plesguen. La population totale est de 4 306 habitants. Les communes doivent valider la modification des statuts de la CCBR afin d'y inclure la participation de cette commune nouvelle en lieu et place des 3 communes historiques précitées.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCBR.**

## **3- Travaux mairie : avenants pour les lots gros-œuvre et carrelage.**

Mme Landau, architecte, rappelle les différents éléments financiers de l'opération et reconnaît que l'absence d'étude de structure existante a engendré de nombreux avenants dont le coût est évalué à 39 215.98 € HT (*les élus se réservent le droit de prendre conseil auprès de l'assistance juridique de la commune à savoir Groupama*). L'entreprise Thézé, titulaire du lot n°2 gros-œuvre, avait proposé de réaliser ces travaux pour un montant de 21 412.70 € HT. En parallèle, des renforts complémentaires ont aussi été demandés par le bureau de contrôle. Enfin, pour trouver des économies, la maîtrise d'œuvre a proposé de modifier la façade arrière.

- **Le Conseil Municipal valide le nouveau montant du lot «Gros-œuvre» de 268 788.97 € HT, qui était initialement de 240 578.10 € HT.**

Se pose également la question du choix du sol à la mairie qui est initialement une chape quartzée. En raison des malfaçons constatées à la salle associative (*défaut de planéité, finitions, esthétique du sol...*), l'architecte a proposé une solution intermédiaire (*coulage avant la pose des cloisons*), mais M. le Maire souligne que l'entreprise Mariotte, titulaire du marché, n'a pas été en mesure de communiquer une adresse où le sol quartzé a été réussi. La variante carrelage représente un coût supplémentaire de 6 096.19 € HT.

- **Après délibération, la majorité des élus choisissent de jouer la sécurité et retiennent l'option carrelage. Deux élus préféreraient la solution résine.**

Le bureau de contrôle ne souhaite pas qu'une chape soit réalisée à l'étage en raison de son poids sur la structure existante. Il est proposé de la remplacer par un ragréage fibré. Les tapis intégrés de la salle des associations et de la mairie seront supprimés. L'ensemble représente une économie de 1 688.99 € HT.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, valide les économies proposées.**

## Séance du Conseil Municipal du 04 avril 2019

**Absents excusés** : Mme NIVOL Nadine, M. LEFEUVRE André, M. BESSIN Pascal, Mme VERGER Laurence, Mme GASCOIN Laurence et M. de LORGERIL Olivier.

### **1- Réfection de la peinture des menuiseries extérieures de la bibliothèque et rénovation de la classe mobile.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait opportun de repeindre les menuiseries extérieures de la bibliothèque qui datent de 2010 (16 fenêtres, 2 châssis et 2 portes). La classe mobile, située derrière les classes de l'élémentaire, qui sert actuellement pour les arts plastiques et l'étude surveillée a aussi besoin d'être rénovée. En effet, le sol et les stores extérieurs sont dégradés.

- **Après étude de 3 devis, le Conseil municipal retient l'entreprise HERVÉ pour un montant total de 10 020.78 € HT.**

### **2- Rénovation Mairie avenants négatifs.**

M. le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs moins-values :

- Lot électricité (lumière extérieure, sonorisation et intrusion) l'entreprise présente une moins-value de 6 940.86 € HT.
- Lot charpente (remplacement du bardage par un parement en brique), pour une moins-value de 851 € HT.
- Lot menuiseries intérieures (suppression du placard et des plinthes encastrées dans la salle du Conseil), pour une moins-value de 3 062.58 € HT.

- **Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les nouveaux montants des marchés de travaux.**

### **3- Rénovation Mairie avenants positifs : missions Sécurité Protection de la Santé (SPS) et contrôle technique.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les missions SPS et Contrôle Technique étaient conclues pour une durée d'un an. Il est nécessaire de les renouveler pour six mois.

- **Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la prolongation des missions susnommées.**

### **4- Budget assainissement.**

Avec un résultat global cumulé de 293 273.87 € (320 956.69 € en 2017), le compte administratif reste excédentaire. Quant au budget primitif 2019, il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 248 000 € en section d'exploitation et à 175 000 € en section d'investissement.

### **5- Lotissement de la Champagne du Moulin à Vent.**

Le budget présente un résultat net de 172 824,20 €. Cet excédent a été reversé au budget principal dès 2018.

### **6- Compte administratif de la commune – exercice 2018**

En présence de M. Baillon, receveur, Mme Mireille CAZIN, déléguée aux Finances, présente au Conseil Municipal le Compte administratif qui dégage un excédent de fonctionnement de 579 720.35 €. Celui-ci s'ajoute à l'excédent constaté au 31.12.2017 (426 701.66 €) représentant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 006 422.01 €. Il est décidé d'affecter 500 000 € en investissement pour l'année 2019.

Quant à la section d'investissement, elle dégage un excédent de 698 020.71 €, qui ajouté à l'excédent constaté au 31.12.2017 (669 879.01 €) représente un excédent d'investissement cumulé de 1 367 899.72 €.

2018	Fonctionnement	Investissement	Cumulé 2018
Dépenses	933 155.00 €	781 067.82 €	+ 1 714 222.82 €
Recettes	1 512 875.35 €	1 479 088.53 €	+ 2 991 963.88 €
Excédent reporté 2017	426 701.66 €	+ 669 879,01 €	+ 1 096 580.67 €
Année 2018 (résultat net)	+ 579 720.35 €	+ 698 020.71 €	+ 1 277 741.06 €
Excédent total	+ 1 006 422.01 €	+ 1 367 899.72 €	+ 2 374 321.73 €

Ces résultats constatés, M. le Maire propose le maintien des taux d'imposition.

- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir les taux.

## 7- Budget primitif d'investissement 2019

Il a été prévu un ensemble d'investissements pour 2019, sous réserve des délais de faisabilité.

- achat de matériel divers
- rénovation de la classe mobile et réfection des peintures de la bibliothèque
- rénovation de voirie
- solde extension du réfectoire
- effacement des réseaux (*rue de Coëtquen, rue Surcouf et rue Duguesclin*),
- extension et rénovation de la Mairie (*intégrant l'agence postale*),
- rénovation de la salle des sports,
- création WC au cimetière communal

## 8- Subventions aux Associations proposées par M. le Maire :

Associations	Montant	Associations	Montant
Groupement parents d'élèves	3 500 €	USL Saint Domineuc	150 €
OSBR	1 865 €	Foyer Laïc (basket, gym, randonnée, badminton et fête locale)	2 500 €
Football club du Linon	230 €	Comice agricole	1 305 €
Club de foot St Domineuc / Tinténiac	270 €	Espace jeux petite enfance	650 €
Club de l'Amitié	500 €	ADMR Tinténiac	800 €
CATM Anciens combattants	500 €	Résidence du Bignon	500 €
ACCA - Chasse	500 €	Prévention routière (informations dans les écoles)	200 €
Banque alimentaire	200 €		

- Le Conseil valide l'ensemble de ces budgets et les subventions à l'unanimité.

### *Dispositif « ARGENT DE POCHE »*

Le dispositif « **argent de poche** », destiné aux jeunes de 16 à 17 ans, est renouvelé cette année ! Chaque mission, d'une durée de 4 heures (*avec une pause de 30 minutes*), sera rémunérée 15 euros. Les missions proposées sont diverses : désherbage manuel, nettoyage des bâtiments communaux, distribution du bulletin, petits travaux espaces verts et autres missions simples et sans danger. Les jeunes, qui le souhaitent, sont invités à déposer une lettre de motivation et un curriculum vitae auprès du secrétariat de mairie **avant le 18 mai 2019**.